

Comité Technique Local du 6 novembre 2020

Fiche 1

Le Nouveau Réseau de Proximité de la DDFiP de Saône-et-Loire

1 - Présentation générale du nouveau réseau de proximité du département de Saône-et-Loire

Le nouveau réseau de proximité de la DDFiP de Saône-et-Loire prévoit le schéma d'organisation cible suivant :

- 6 services de gestion comptable à Autun, Chalon, Charolles, Le Creusot, Louhans et Mâcon ;
- 4 services des impôts des particuliers : Le Creusot (avec une antenne pérenne à Autun), Chalon (avec une antenne pérenne à Louhans), Mâcon et Paray-le-Monial ;
- 3 services des impôts des entreprises : Chalon, Mâcon et Montceau-les-Mines ;
- 1 service de publicité foncière et de l'enregistrement à Mâcon
- 2 trésoreries hospitalières à Chalon et Mâcon ;
- 2 brigades de vérification et 2 PCE à Chalon et Mâcon, 1 PCR à Chalon (avec une antenne à Mâcon), 1 BCR à Mâcon ;
- 1 CDIF à Chalon ;
- 1 PRS à Mâcon ;
- 12 CDL.

Ce réseau sera mis en place, pour les structures créées ou modifiées, de manière progressive jusqu'en 2023 (cf. séquençage ci-joint).

2 - Les structures du secteur public local

Dans le secteur public local, cette réforme se traduit par l'émergence de deux nouveaux acteurs, le CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) et le SGC (Service de Gestion Comptable) qui vont se substituer aux trésoreries et qui ont vocation à travailler ensemble, au bénéfice des collectivités locales. Lors de la création de chaque SGC, un CDL sera mis en place.

A - Les conseillers aux décideurs locaux

Les CDL, cadres experts du conseil, assureront le conseil aux élus et portent la nouvelle offre de service destinée aux collectivités locales. L'implantation de 12 CDL est prévue dans le cadre du nouveau réseau de proximité et en cohérence avec la carte intercommunale.

Caractéristiques de l'emploi de CDL

Le CDL est un cadre itinérant (travail à distance) disposant de plusieurs espaces de travail

- en priorité, et sous réserve de l'accord de l'ordonnateur, dans les locaux de l'EPCI ou par défaut dans une des collectivités du portefeuille du CDL ;
- au sein du service de gestion comptable (SGC) de rattachement ;

- à la DR/DDFiP, dans un espace partagé avec les autres CDL (« pool conseil ») et le cas échéant avec les chargés de mission analyse financière.

La résidence administrative sera fixée au lieu d'exercice principal de ses fonctions. Dans le cadre de ses déplacements, le CDL pourra prétendre au remboursement des frais de déplacement dans les conditions de droit commun prévues par la réglementation.

Descriptif des missions

Missions assurées en propre par le CDL, sur lesquelles il est chef de file :

1- Conseil budgétaire et comptable

Conseil à l'élaboration budgétaire ;

Restitutions IQCL ;

Sensibilisation/information au référentiel M57 et au compte financier unique (CFU) ;

Sensibilisation à la maîtrise des risques (CICF) dans le cadre de l'expérimentation de certification des comptes locaux.

2- Conseil en matière de dépenses

Promotion de la dématérialisation ;

Promotion du contrôle allégé en partenariat (CAP) et restitutions sur la mise en œuvre ;

Restitutions du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) ;

Relais dans le suivi de la contractualisation.

3- Conseil en matière de recettes

Conseil en optimisation du recouvrement ;

Rationalisation de l'organisation des régies, information et formation des régisseurs. Participation le cas échéant au contrôle de régies à titre subsidiaire et sur demande du directeur local.

4- Conseil financier

Présentation du tableau de bord financier ;

Conseil sur gestion de trésorerie/placement ;

Réalisation et présentation des analyses financières ;

Expertise du financement et recherche de solutions de cofinancement.

5- Conseil fiscal

Conseil sur la rédaction des délibérations de fiscalité directe locale ;

Simulations fiscales ;

Informations sur les dispositifs de péréquation ;

Accompagnement sur l'optimisation des bases ;

Information sur les dispositifs de soutien aux entreprises en difficultés.

6- Conseil économique et patrimonial

Conseil sur projet d'investissement ;

Conseil sur projet de concession de service public, délégation ou transfert de maîtrise d'ouvrage ;

Conseil sur projet de cession, acquisition, prise à bail ;

Conseil sur projet d'aménagement du territoire (ex. lotissement) ;

Promotion de l'offre de services de la DNID.

7- Conseil en réingénierie des processus

Promotion de la full dématérialisation et de l'ASAP dématérialisé ;

Accompagnement sur l'impact de la dématérialisation sur les processus comptables et financiers ;

Promotion du service facturier ;

Promotion du partenariat, rédaction de la convention (convention de services comptables et financiers ou engagement partenarial) et suivi des actions.

Missions partagées ou en appui du SGC

1- Conseil budgétaire et comptable

Qualité des comptes, fiabilisation des comptes (ex. actif) ;

Analyse des conséquences de modifications institutionnelles du territoire ;

Participation à l'expérimentation des dispositifs alternatifs pilotés par la DGFIP dans le cadre de l'expérimentation de certification des comptes locaux (attestation de fiabilité / synthèse de la qualité des comptes devant l'assemblée délibérante).

2- Conseil en matière de dépenses

Aide à la détermination d'un ordre de priorité en cas d'insuffisance de trésorerie.

3- Conseil en matière de recettes

Travaux sur l'optimisation du recouvrement des produits locaux : diagnostic de la chaîne recettes et stratégie du recouvrement ;

Promotion des moyens de paiement dématérialisés, accompagnement à la généralisation de l'offre de paiement en ligne ;

Sensibilisation sur la fiabilisation des tiers.

4- Conseil financier

Réseau d'alerte : détection, avis sur inscription et participation aux réunions.

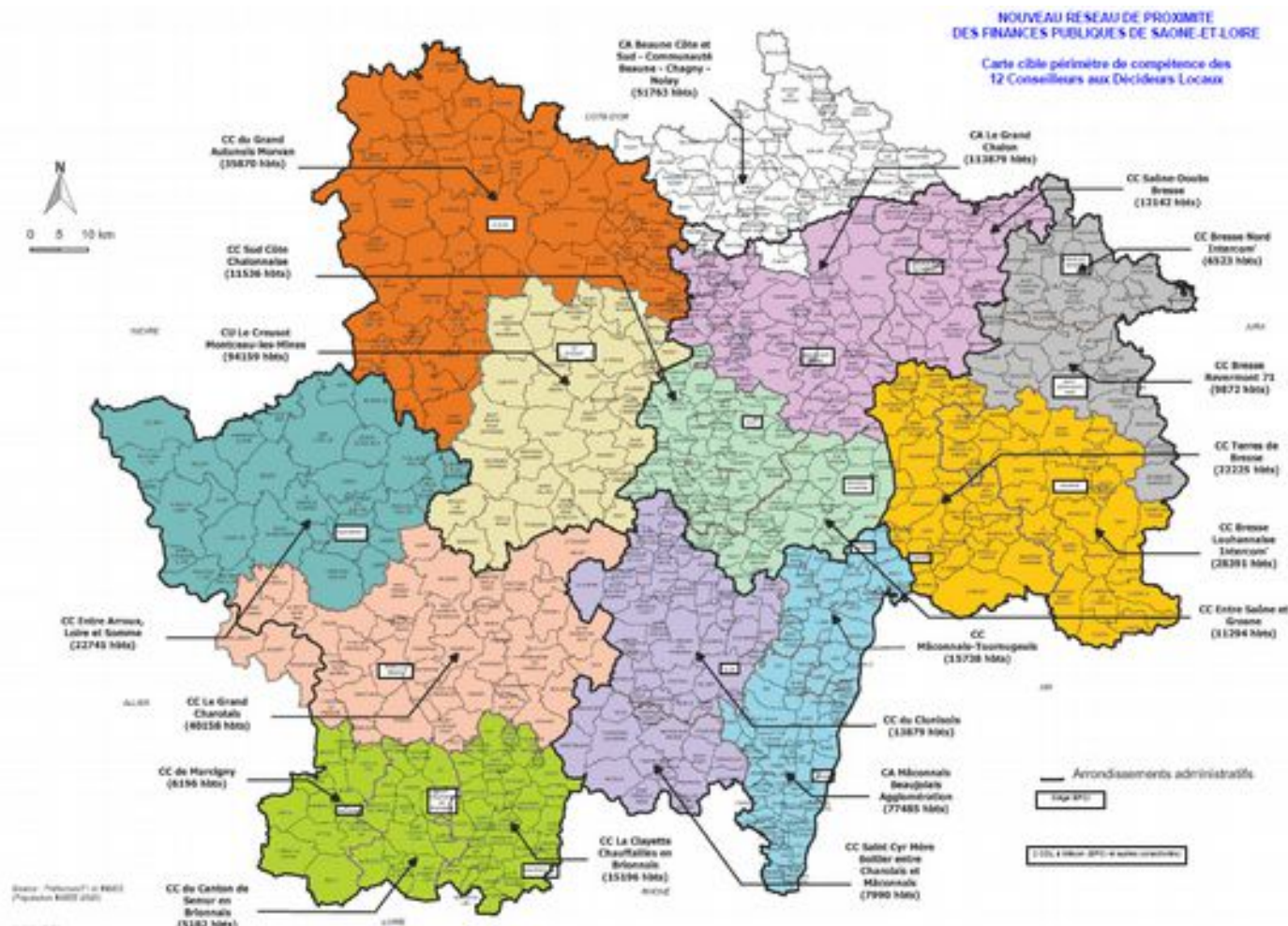
5- Conseil fiscal

Détection des activités soumises à la fiscalité commerciale et conseil en matière de suivi

7- Conseil en réingénierie des processus

Détermination des actions du partenariat (conventions de services comptables et financiers ou engagements partenariaux).

Les implantations et périmètres de compétence des CDL dans le département



Arrondissements administratifs	EPCI	Nombre de communes	Nombre de CDL
Autun	Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau	34	1
	CC Grand Autunois Morvan	55	1
Chalon	CA Le Grand Chalon	51	1
	CC Saône Doubs Bresse	27	
	CC Entre Saône et Grosne	23	1
	CC Sud Côte Chalonnaise	36	
Charolles	CC Le Grand Charolais	44	1
	CC Entre Arroux, Loire et Somme *	30	1
	CC du Canton de Marcigny	12	1
	CC du Canton de Semur	14	
	CC La Clayette Chauffailles en Brionnais	29	
Louhans	CC Bresse Louhannaise Intercom'	30	1
	CC Terres de Bresse	25	
	CC Bresse Revermont 71	17	1
	CC du Canton de Pierre de Bresse	16	
Mâcon	CC Mâconnais Beaujolais Agglomération **	39	1
	CC Mâconnais-Tournugeois	24	
	CC du Clunisois	42	1
	CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	16	
		564***	
Département / Ville de Mâcon		-	1

* avec 3 communes de l'Allier

** avec 1 commune de l'Ain

*** sans 5 communes de Saône-et-Loire : CC Beaune

B - Les services de gestion comptable

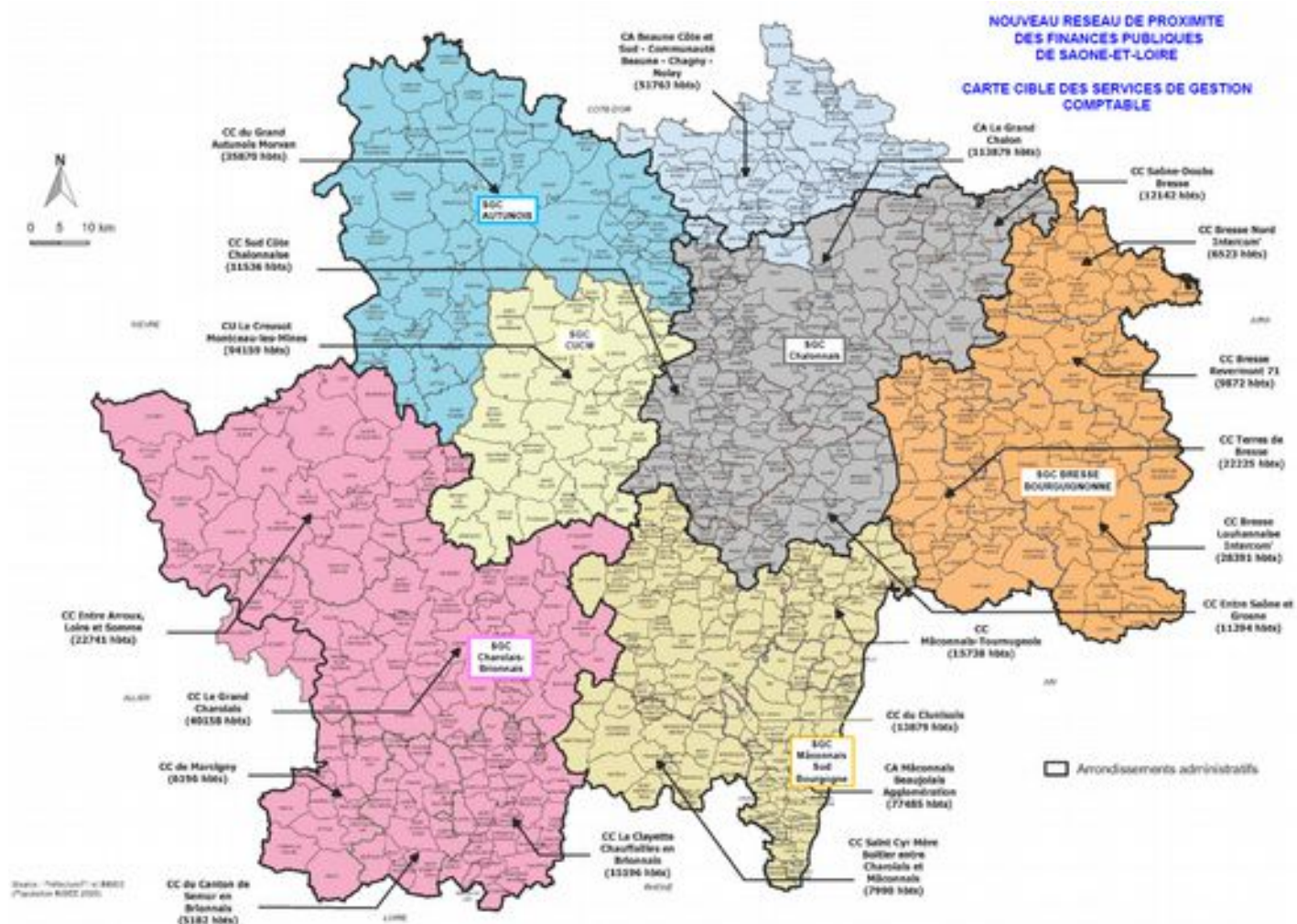
Descriptif des missions

Le nouveau réseau pour la gestion du secteur public local sera structuré suivant une ligne de partage entre d'une part des services de gestion comptable (SGC) et d'autre part des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux (les « conseillers aux décideurs locaux »).

Pour un ressort géographique en cohérence avec la carte intercommunale, les SGC auront vocation à concentrer les travaux de gestion effectués actuellement par les trésoreries. Il s'agit des missions réglementaires dévolues aux comptables publics du secteur public local et principalement : la tenue de la comptabilité et la confection du compte de gestion, la prise en charge, le contrôle et la mise en paiement des mandats de dépense, la prise en charge et le recouvrement des titres de recettes ainsi que le contrôle des régies d'avance et de recettes.

Grâce à une équipe de taille significative et à un encadrement renforcé, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences actuelles (postes trop petits, disponibilités de « sachants », absences...). De la sorte, la qualité de la gestion sera améliorée pour l'ensemble des collectivités.

Les implantations et périmètres de compétence des SGC dans le département



SGC	Trésoreries rattachées	Nombre de communes gérées	Nombre de communes gérées par SGC	Nombre de budgets	Nombre de budgets total
Autun	Autun	30	46	67	101
	Saint Léger sous Beuvray	16		34	
Chalon	Buxy	44	119	134	453
	Chagny	18		86	
	Chalon Municipale	32		125	
	Sennecey	25		108	
	Le Creusot	22		71	
Le Creusot	Montceau	21	71	59	227
	Montcenis	13		53	
	Perrecy	15		44	
	Cuiseaux	9		40	
Louhans	Cuisery	26	108	70	388
	Louhans	16		85	
	Pierre de Bresse	41		132	
	Saint Germain du Bois	16		61	
	Cluny	44		157	
Mâcon	Mâcon	38	106	155	404
	Paierie Départementale	1		21	
	Tournus	23		71	
	Bourbon-Lancy	10		38	
Charolles	Charolles	24	116	54	413
	Chauffailles	25		98	
	Digoin	5		26	
	Gueugnon	16		63	
	Marcigny	26		97	
	Paray	10		37	
					5

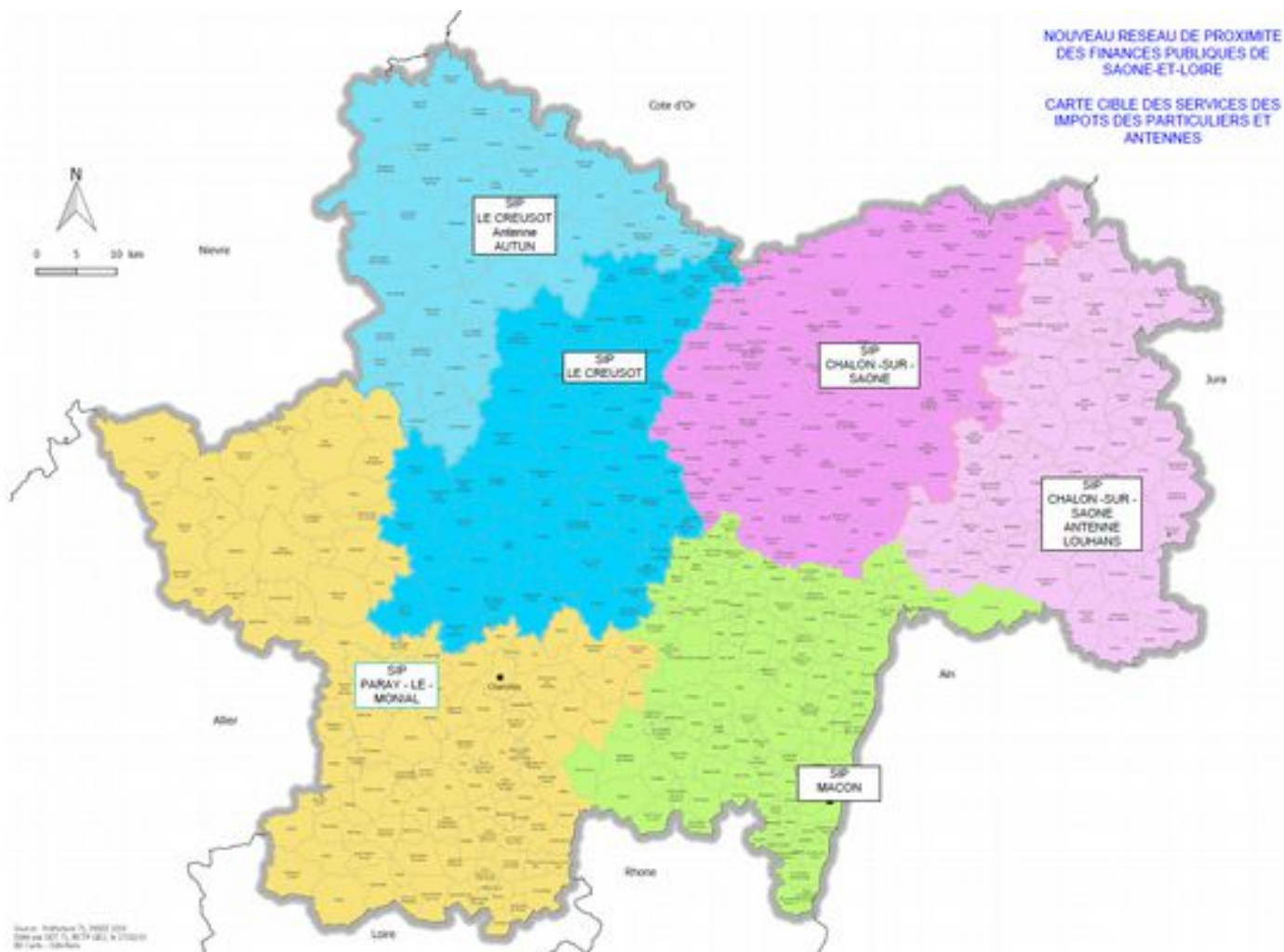
3 - Les structures de la gestion fiscale

Les missions des structures de la gestion fiscale ne sont pas amenées à être modifiées dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de proximité. Seuls certaines de leurs implantations et leurs périmètres de compétence évolueront.

Implantation des services des impôts des particuliers

A l'issue de la mise en place du nouveau réseau de proximité, les 4 SIP seront implantés sur les communes suivantes :

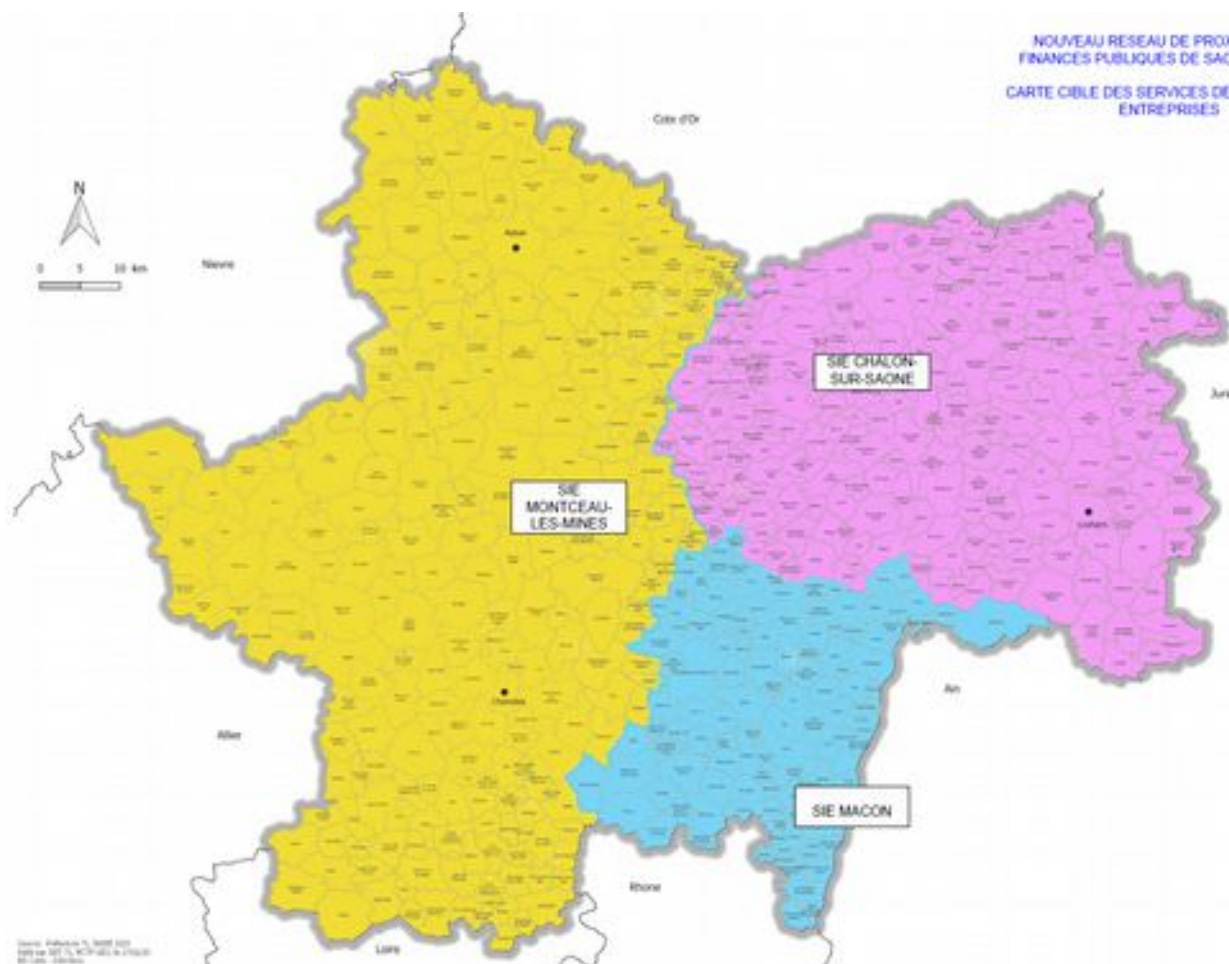
- Chalon sur Saône, avec une antenne pérenne à Louhans ;
- Le Creusot, avec une antenne pérenne à Autun ;
- Mâcon ;
- Paray le Monial, SIP issu de la fusion du SIP de Charolles et celui de Paray.

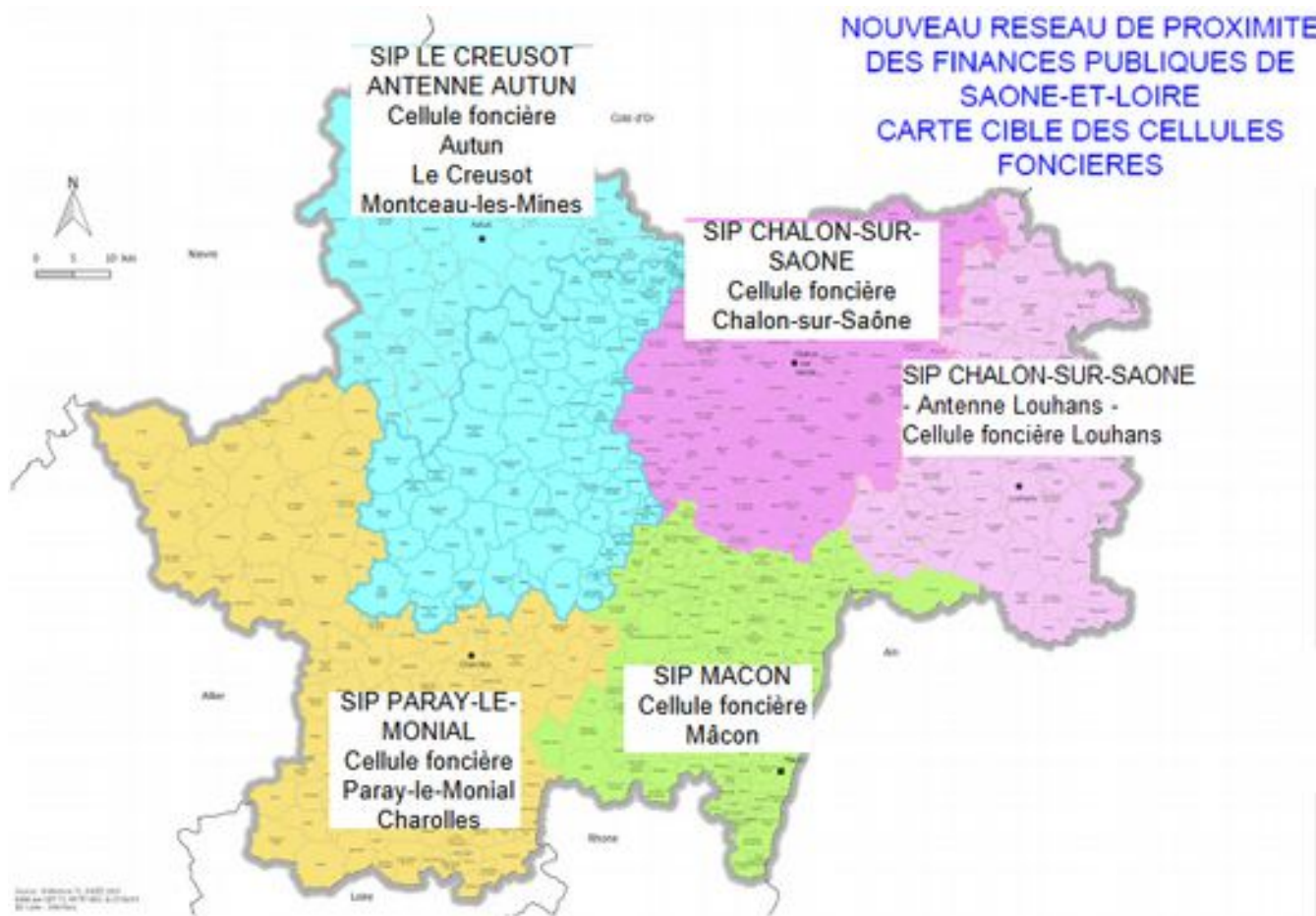


Implantation des services des impôts des entreprises

A l'issue de la mise en place du nouveau réseau de proximité, les 3 SIE seront implantés sur les communes suivantes :

- Chalon sur Saône, SIE qui regroupera les SIE de Chalon et de Louhans ;
- Mâcon ;
- Montceau les Mines, SIE qui regroupera les SIE d'Autun, Le Creusot, Montceau les Mines, Charolles et Paray le Monial.





4 - Les accueils de proximité

La mise en place du nouveau réseau de proximité (NRP) à la DGFIP a pour principal objectif d'assurer une meilleure accessibilité du public et une meilleure relation de proximité entre les agents et les usagers, principalement dans les territoires où le sentiment d'abandon de l'État se développe.

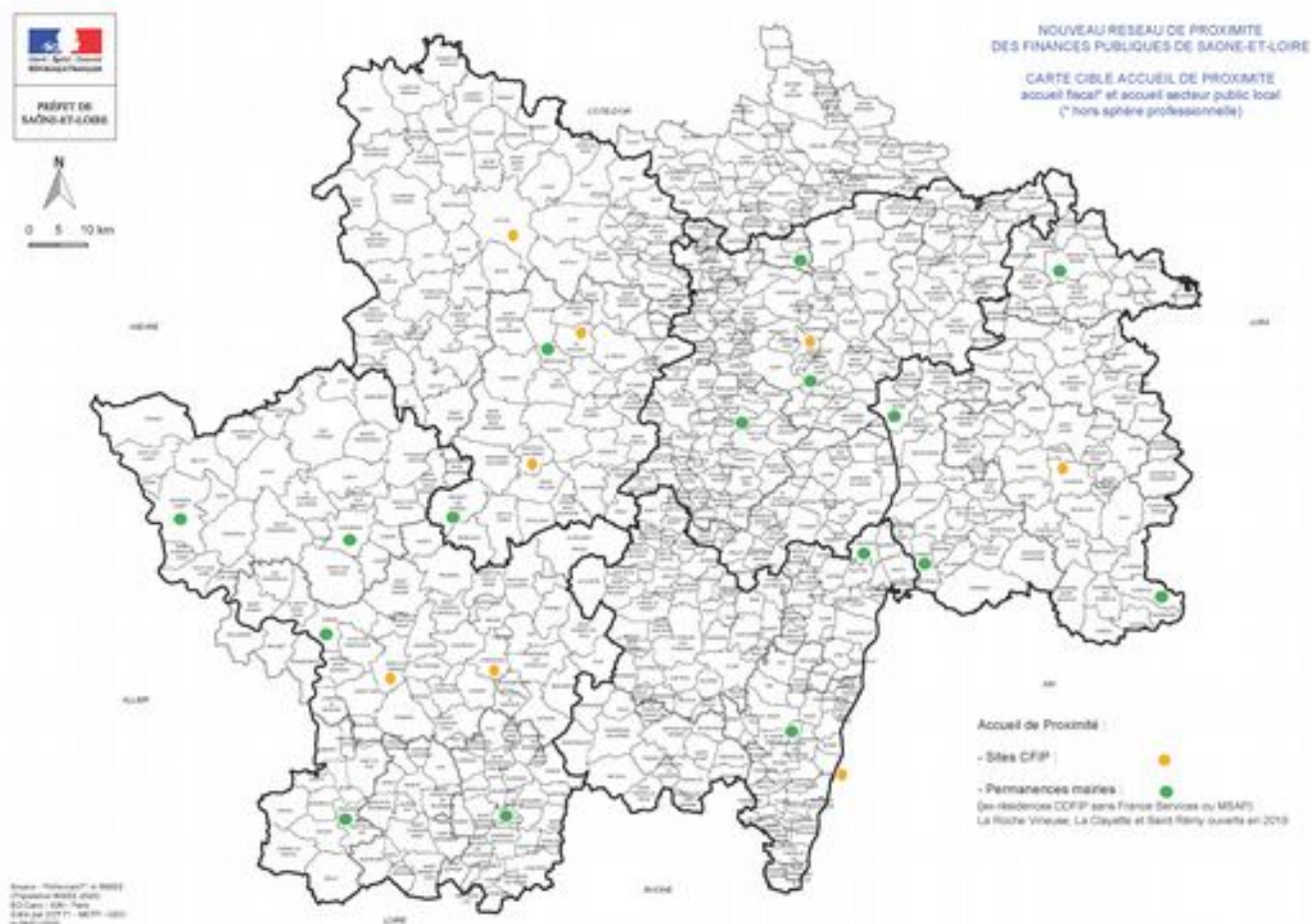
Ce nouveau réseau de proximité se traduira par l'augmentation du nombre de communes dans lesquelles seront assurés (près de 70% pour la Saône-et-Loire), de manière régulière ou sur rendez-vous, l'accueil du public par la DGFIP. Les usagers particuliers auront ainsi accès à des formes de présence plus diversifiées et pourront notamment entrer en contact avec les services de la DGFIP dans les Espaces France services, ou encore au travers de permanences en mairie.

Dans le cadre de la mise en place du NRP, deux types d'accueil existeront : l'un assuré par nos propres services et agents et l'autre par les partenaires de la DGFIP, avec un soutien de nos services si cela s'avère nécessaire.

Les accueils internes à la DGFIP

Le nouveau réseau de proximité prévoit un accueil au sein de l'ensemble des structures DGFIP concernées par cette réorganisation : SIP, SIE, SGC. Ces accueils porteront sur l'ensemble des métiers DGFIP.

La DGFIP sera également présente au sein de permanences dans les Mairies des communes qui accueillent actuellement un service de la DGFIP. Les modalités pratiques de ces permanences seront arrêtées avec les Maires. Pour rappel, la DGFIP de Saône-et-Loire est d'ores et déjà présente au sein des mairies de La Clayette, Saint Rémy et La Roche Vineuse une demi-journée par semaine.



Les accueils au sein des structures partenaires

Les Maisons de Services au public (MSAP)

A ce jour, la Saône-et-Loire compte 11 MSAP : Cormatin, Couches, Epinac, Ecuisses, Etang sur Arroux Mervans, Saint Léger sur Dheune, Saint Etienne en Bresse, Saint Sernin du Bois, Sainte Croix et Salornay sur Guye.

La DDFiP assure la formation de leurs animateurs ainsi que leur information au travers des réunions et l'envoi de documentation.

Les France Services

Au 01/10/2020, 10 France Services sont en activité sur les communes suivantes : Chauffailles, Cluny, Issy L'Evêque, Matour, Melay, Saint Bonnet de Joux, Saint Germain du Bois, Sennecey le Grand, Toulon sur Arroux et Verdun sur le Doubs.

La présence de la DGFiP auprès de ces France Services est assurée par la désignation de référents locaux, facilement joignables, appelés à résoudre les cas les plus complexes, dépassant la compétence de l'animateur France Services, sans que l'utilisateur ait à se déplacer à un autre guichet. Elle est également assurée au travers des rendez-vous, de préférence en visio-conférence avec l'outil JITSY.

Cinq référents départementaux ont été identifiés et peuvent être contactés à partir de l'application Administration +.

Comme pour les MSAP, la DGFIP assure une formation aux animateurs des France Services et transmet régulièrement des informations relatives aux actualités.

